PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

18 Octobre 2023

AGIR POUR LA SANTÉ DES HABITANTS DE LA CARENE

Si l'état de santé de la population a globalement progressé sur le territoire de la CARENE au cours de la dernière décennie, la situation locale reste moins favorable que la moyenne nationale (surmortalité pour la population âgée de moins de 65 ans ; des taux supérieurs à la moyenne française pour certains cancers notamment)

Les raisons de cette situation sont vraisemblablement diverses et complexes à cibler de manière exhaustive et précise. De multiples facteurs, qui se cumulent et interagissent tout au long de la vie, peuvent être en cause. Santé Publique France a été saisi par l'ARS pour analyser la pertinence et la faisabilité d'une étude épidémiologique afin d'identifier la contribution de la pollution industrielle sur l'état de santé de la population locale. Les résultats de l'étude de zone étant indispensables pour pouvoir décider de la mise en place d'une éventuelle étude épidémiologique, il n'est donc pas possible à ce stade de se prononcer définitivement sur la pertinence et faisabilité d'une telle étude. Toutefois, un travail théorique a été mené pour analyser différents schémas d'études épidémiologiques : une étude écologique (morbidité et mortalité) pourrait compléter les études descriptives déjà menées par l'ORS et le Registre des cancers : elle permettrait d'étudier une éventuelle surincidence ou surmortalité de populations exposées à des polluants retrouvés sur le secteur de la Carène, par rapport à une population moins ou non exposée. Sa faisabilité doit cependant être évaluée en fonction d'une part, des résultats de l'étude zone et, d'autre part, de l'analyse de la disponibilité/précision des données sanitaires. Or, l'étude de zone lancée en 2021 à l'initiative de l'État sur 5 communes de la CARENE (Donges, Montoir, Trignac, Saint-Nazaire, Pornichet) couplant des enjeux sanitaires et une pression industrielle forte a justement cet objectif.

Les travaux conduits dans le cadre de cette étude depuis 2021, en concertation avec les acteurs locaux, ont abouti à un diagnostic ne mettant pas en évidence à ce stade de marqueurs environnementaux préoccupants. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'améliorer en priorité la connaissance de la qualité de l'environnement sur des polluants peu étudiés actuellement (à l'exception de mesures ciblées à proximité immédiate de certains sites industriels). La mise en œuvre d'un programme de mesures dans l'environnement est donc prévu dès 2024 pour affiner cette connaissance.

Sans attendre les résultats de ces études, il est possible et même nécessaire d'améliorer la santé des habitants de la CARENE en agissant sur les différents facteurs de risque. Élus du territoire comme services de l'Etat se mobilisent en ce sens, en lien avec tous les acteurs du territoire (professionnels de santé, associations, industriels…).

Pour améliorer la santé au travail, les efforts doivent se porter sur la prévention primaire, obligation de l'employeur accompagnée par les services de santé au travail et contrôlée par l'inspection du travail.

L'ARS accompagne les collectivités et les acteurs de santé pour conduire des actions qui font directement écho aux problématiques de santé observées sur le territoire : renforcer la prévention des addictions, améliorer la santé mentale, promouvoir des environnements favorables à la santé, favoriser le dépistage précoce des cancers… :

Un nouveau Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI), à l'échelle de Saint-Nazaire Agglomération, sera signé en fin d'année. Il est construit autour d'axes stratégiques répondant aux enjeux de ce territoire. Par la mobilisation des acteurs du territoire, des élus, des institutions, de nouvelles actions seront déployées

Une amélioration de la santé des habitants mais une situation demeurant globalement plus défavorable qu'au plan national

A la demande des acteurs locaux, l'ARS a fait actualiser en 2023 les indicateurs de santé sur le territoire de

la CARENE.

Selon les études menées en 2019 par l'ORS (Observatoire régional de la santé) et le Registre des cancers, **la santé des habitants de l'agglomération de la CARENE s'est globalement améliorée au cours de la dernière décennie** avec, comme au niveau national, une progression de l'espérance de vie.
Néanmoins, **la situation locale reste moins favorable que la moyenne nationale**, avec en particulier pour la population âgée de moins de 65 ans une surmortalité atteignant 28%. L'analyse de la morbidité et de la mortalité liées aux principales pathologies montre une situation moins favorable par rapport à la moyenne française pour les cancers, les maladies respiratoires, les accidents de la vie courante, les troubles mentaux et du comportement, les pathologies liées à l'alcool, le suicide et, à un moindre degré, pour les maladies cardiovasculaires.

L'actualisation des indicateurs en 2023 confirme l'analyse globale de l'état de santé des habitants de la CARENE de 2019 avec néanmoins des évolutions.
Certaines d'entre elles témoignent **d'une situation qui se dégrade** : il s'agit pour les hommes du cancer du côlon rectum et, pour les femmes, des maladies respiratoires chroniques, du cancer du poumon et du diabète, avec une tendance à la hausse pour ces deux dernières pathologies, non spécifique à la CARENE puisqu'également observée au plan département et national. Une augmentation des tentatives de suicide est également relevée, plus marquée qu'au plan départemental.
D'autres **évolutions sont quant à elles favorables** : c'est le cas de la mortalité par accident de la route, de la mortalité par maladies cardiovasculaires, ou encore de la mortalité prématurée (avant 65 ans). Les décès prématurés suivent en effet une tendance à la baisse, de l'ordre de 5 %, mais qui demande à être confirmée. La surmortalité prématurée demeure néanmoins marquée chez les hommes par comparaison à celle observée aux niveaux national et départemental.

En ce qui concerne les taux de participation aux programmes de dépistage organisé du cancer du sein, du côlon rectum et du col de l'utérus, ils figurent parmi les plus faibles du département (à confirmer par ORS/registre du cancer)

Des multiples causes possibles

Les raisons de cette situation sont complexes à identifier: de multiples facteurs, qui se cumulent et interagissent tout au long de la vie, peuvent être en cause, notamment liés à la génétique, aux comportements et habitudes de vie, aux expositions professionnelles et environnementales.
Selon le centre national de recherche sur les cancers (CIRC), les causes des cancers à l'échelle nationale sont d'ailleurs majoritairement non évitables (âge, génétique…). Toutefois, une part notable des cancers (41 %) est attribuable à des facteurs dits « évitables » tels que le tabagisme (19,8%), l'alcool (8%), l'alimentation (5,4%), le surpoids (5,4%) et les facteurs environnementaux (expositions dans les milieux professionnelles et de vie) estimés entre 5 et 10 %.

Santé Publique France a été saisi par l'ARS pour analyser la pertinence et la faisabilité d'une étude épidémiologique afin d'identifier la contribution de la pollution industrielle dans la survenue des pathologies observées en population générale sur ce secteur.

Il n'est pas possible d'estimer de manière globale la part attribuable à la pollution de l'air d'origine industrielle dans la survenue de pathologies.

Cependant, un travail théorique a été mené pour analyser différents schémas d'études épidémiologiques. Une étude écologique (morbidité et mortalité) pourrait compléter les études descriptives déjà menées par l'ORS et le Registre des cancers. Elle permettrait d'étudier une éventuelle surincidence ou surmortalité de populations exposées à des polluants retrouvés sur le secteur de la Carène, par rapport à une population moins ou non exposée. Sa faisabilité doit cependant être évaluée en fonction d'une part, des résultats de l'étude zone (mise en évidence éventuelle de polluants à des niveaux préoccupants, exposition de populations riveraines à ces polluants, effets sanitaires d'intérêts en fonction des substances retenues...) et d'autre part, de l'analyse de la disponibilité/précision des données sanitaires. L'étude de zone lancée en 2021 à l'initiative de l'État sur 5 communes de la CARENE (Donges, Montoir, Trignac, Saint-Nazaire, Pornichet) couplant des enjeux sanitaires et une pression industrielle forte a justement cet objectif.

Par ailleurs, une autre démarche à l'échelle nationale est engagée : il s'agit de la mise en place d'une surveillance nationale pour étudier l'association entre la proximité de bassins industriels et l'état de santé des populations riveraines (étude écologique qui serait répétée dans le temps). Le bassin de St Nazaire fait partie des territoires candidats pour intégrer cette étude

L'étude de zone

Il s'agit d'une démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et des risques sanitaires inhérents pour les populations. Ses objectifs sont :

- d'affiner la liste des polluants émis sur la partie du territoire de la CARENE faisant l'objet d'investigations ciblées,
- de caractériser les sources de pollution, notamment atmosphérique, identifiées (contribution des différents émetteurs : zone industrielle, activités portuaires, agricoles, trafic routier, chauffage domestique,…),
- de quantifier éventuellement un risque pour la santé des populations riveraines,
- de proposer des mesures de gestion si nécessaire.

Une étude de zone se déroule en plusieurs étapes :

- Phase 1 : État des lieux et schéma conceptuel d'exposition
- Phase 2 : Modélisation de la dispersion et des transferts
- Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux à travers des mesures environnementales complémentaires
- Phase 4 : Analyse de l'état de l'environnement
- Phase 5 (option) : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires

Les phases 1 et 2 de l'étude de zone ont été menées durant l'année 2022 et au 1er semestre 2023. La phase 3 de mesures complémentaires devrait avoir lieu en 2024. Les conclusions de l'étude de zone ne sont pas attendues avant fin 2024 ou 2025.

Une étude de zone ambitieuse

Contrairement à certaines études de zones déjà menées sur des périmètres restreints à quelques sites industriels d'importance, l'étude de zone en cours sur le secteur de la CARENE a investigué les émissions atmosphériques de près de 200 sites sur les 5 communes concernées. Par ailleurs, faute de données de mesures disponibles, les émissions non industrielles ont également été estimées pour mieux appréhender les principales sources de polluants émis sur le territoire.

Conclusions partielles à l'issue des phases 1 et 2

Les travaux conduits par un cabinet d'études indépendant, en concertation avec les acteurs locaux, ont abouti à un diagnostic ne mettant pas en évidence de marqueurs environnementaux préoccupants à ce stade.

La mise à jour des données de suivi de la qualité de l'air sur la zone par Air Pays de la Loire confirme les conclusions du Plan local de Protection de l'Atmosphère (PPA 2015). **Celui-ci mettait en évidence une bonne qualité de l'air sur le territoire concerné par l'étude de zone pour les polluants réglementés.** La présence de vents d'Ouest dominants associés à des vents forts favorise la dispersion des polluants d'une part et d'autre part limite l'import de pollution des régions voisines.

Les niveaux en dioxyde de soufre (polluant lie aux industries ou chauffage au fioul) sont très faibles, les concentrations en oxydes d'azote sont très inférieures à la valeur limite fixée à 40 µg/m^3 sur l'ensemble de la période observée. La nouvelle ligne directrice de l'OMS est également respectée sur la zone d'étude. Pour les particules, même si les valeurs limites en moyennes annuelles sont bien respectées, les épisodes ponctuels de pollution particulaire peuvent toucher la zone. Il peut toutefois être noté, comme sur l'ensemble de la région, une vulnérabilité de la zone d'étude vis-à-vis des particules fines PM2,5.

La phase de modélisation n'a pas mis en évidence de dépassements des seuils de référence quelques soient les polluants pris en compte.

Néanmoins, **il est proposé d'améliorer en priorité la connaissance de la qualité des milieux environnementaux, notamment l'air, pour des polluants peu étudiés actuellement (à l'exception de mesures à proximité immédiate de certains sites industriels).**

Un programme de mesures dans l'environnement est donc programmé dès 2024 pour affiner cette connaissance.

Des limites scientifiques et méthodologiques à l'étude de zone avec des travaux conduits en concertation avec les acteurs locaux :

Le diagnostic mené en phase 1 par le bureau d'études a permis, de façon argumentée, d'écarter certains enjeux jugés non significatifs d'un point de vue sanitaire afin de concentrer et prioriser les actions sur les enjeux prépondérants.

Il est à noter que l'étude de zone respecte un cadre méthodologique et ne s'apparente pas un programme de recherches : il existe en conséquence des limites de l'étude connues dès le lancement des investigations (impossibilité d'établir un lien de causalité entre la surincidence locale de cancers et les émissions de polluants sur la zone d'étude, pas de prise en compte des effets cocktails, diagnostic en phase 1 basé sur les données uniquement disponibles, absence d'analyse spécifique du risque professionnel…).

Le travail mené sur ce territoire a conduit à une forte mobilisation des acteurs locaux (tant en termes de moyens humains que financiers). La concertation avec les acteurs du territoire a été importante avec la réunion régulière d'une instance de suivi associant élus, associations, riverains et experts à 8 reprises en 2 ans (avec échanges nourris à chaque étape structurante de l'étude). Les demandes des acteurs locaux ont été prises en compte (exemples des investigations spécifiques sur les fumées de soudage, l'intégration des émissions hors sites industriels suivis par l'administration).

Agir sans attendre sur les différents facteurs de risque

Sans attendre les conclusions de l'étude de zone ou des éventuels autres travaux annoncés, il est possible et même nécessaire de prévenir une part importante des cancers et, de façon générale, d'améliorer la santé des habitants de la CARENE en agissant sur les différents facteurs de risque, qu'ils soient comportementaux ou environnementaux.

C'est l'objectif du ***plan d'action qui a été lancé dès*** *2020 par les services de l'État, les élus locaux en lien avec tous les acteurs du territoire (professionnels de santé, associations, industriels…).*

Une surveillance accrue des activités industrielles sur ce secteur et des initiatives du territoire pour décarboner leurs procédés

Le bassin industriel de Saint-Nazaire a fait l'objet d'une pression accrue en termes d'inspections des sites industriels. Ainsi entre 2017 et 2022, une augmentation de 50 % du nombre d'inspections diligentées par la DREAL est à observer sur les 5 communes de l'étude de zone. En dehors des suivis renforcés sur les sites industriels présentant le plus d'enjeux (avec pression accrue sur les sites SEVESO), ces inspections ont notamment conduit à contrôler :

- l'interdiction d'utilisation de perchloroéthylène dans les pressings,

- les émissions atmosphériques liées aux activités de soudage et à l'utilisation de solvants (peintures...),

- l'utilisation et les contrôles associés à certaines substances cancérigènes dont l'utilisation est réglementée (exemple des inspections ciblées sur les émissions du chromate de strontium),

- la vérification de l'utilisation des meilleures techniques disponibles pour limiter les émissions atmosphériques.

Les acteurs du territoire de la CARENE (collectivités, port GPMNSN) ont candidaté à un appel à projets visant à décarboner l'industrie. Si cette initiative est retenue, cela pourrait être une opportunité pour accélérer le processus de transition énergétique.

Des mesures supplémentaires par rapport aux surveillances menées jusqu'à présent

Air Pays de la Loire, association régionale de surveillance de la qualité de l'air, a lancé au cours de l'année 2022 une pré-étude visant à compléter dans cette partie du territoire ses dispositifs de surveillance permanente. L'objectif de ces investigations était de dresser un état des lieux, dans plusieurs zones habitées comprises dans le périmètre de l'étude de zone, des concentrations dans l'air ambiant de différents certains composés organiques volatils (COV) présentant des enjeux sanitaires (dont la surveillance n'est pas obligatoire sauf autour de quelques sites industriels).
Cette étude n'a pas mis en évidence de problématiques liés aux composés jusqu'à présent non mesurés dans la zone d'étude tout en orientant vers des éventuelles pistes de surveillance environnementale complémentaires. Les gammes de concentrations mesurées sont celles rencontrées classiquement sur les autres stations de surveillance de la région, même si la présence d'émissions industrielles peut influencer localement certaines concentrations au voisinage de certains sites.

A noter également que vingt-quatre familles se sont prêtées durant un mois (du 7 février au 3 mars 2023) à une expérience menée par Air Pays de la Loire en lien avec une association locale. Il s'agissait de tester, via des relevés quotidiens de particules fines, la qualité de l'air extérieur et celle à l'intérieur de leurs logements et ainsi mieux appréhender les facteurs pouvant influencer leur cadre de vie

Incidence des expositions professionnelles
La première des initiatives pour améliorer la santé des salariés de la CARENE est la prévention primaire, obligation de l'employeur accompagnée par les services de santé au travail et contrôlée par l'inspection du travail.
Celle-ci porte notamment sur les principes de substitution visant à remplacer les substances dangereuses par des alternatives sans danger et par une captation à la source des produits chimiques. En outre, l'Etat au travers de plans d'accompagnements (Plan de relance, fonds verts, France 2030) porte l'ambition de faire évoluer les procédés de fabrication et de diminuer les émissions polluantes.

La DREETS pose par ailleurs un constat issu du recensement de 2016, permettant d'isoler des caractéristiques spécifiques à la population active et aux secteurs d'activités du bassin d'emploi :

- une surreprésentation de l'emploi salarié dans l'industrie, supérieure de 7,4% à la moyenne nationale,
- la catégorie des ouvriers qualifiés 5% au-dessus du ratio France métropolitaine,
- une industrie ayant recours à des produits chimiques pouvant donner lieu à des maladies reconnues comme professionnelles.

Pour autant, les données scientifiques ne permettent pas d'isoler jusqu'à présent le facteur professionnel des autres facteurs, sociaux-économiques, environnementaux et individuels.

Repérer, diagnostiquer et prendre en charge les cancers
Les cancers représentent la première cause de mortalité en France et quatre plans « cancer » se sont succédés depuis 2003. Pour le secteur de Saint Nazaire Agglomération, cela a permis la réelle **structuration d'une offre de soins complète de cancérologie avec les dispositifs qualité associés** : dispositif d'annonce (DA) et réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Toutefois, les études réalisées par le Registre des cancers et l'ORS en 2019 ont mis en évidence une **surmortalité pour certains cancers, tout particulièrement pour les cancers des VADS (voies aérodigestives supérieures) chez les hommes**. Partant de ce constat, les services de cancérologie de Saint-Nazaire et le Registre des cancers ont réalisé une étude préliminaire qui semble indiquer que, pour ces cancers, les diagnostics ont été posés tardivement. Des actions spécifiques sont en cours pour réduire cette sur-incidence. Elles consistent par exemple à mobiliser et former les professionnels de santé, notamment les chirurgiens-dentistes, au repérage et au diagnostic précoce.

De manière générale, le dépistage précoce constitue un axe majeur de la lutte contre le cancer. **Faciliter l'accès aux trois dépistages organisés (cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus) est une mission que le centre régional de coordination des cancers (CRCDC) assure en lien avec les professionnels de santé et les acteurs de proximité**, sur le territoire de Saint Nazaire Agglomération comme dans l'ensemble de la région.

Depuis 2019, le CRCDC a ainsi renforcé ses partenariats, notamment avec l'association « A vos Soins », la Clinique mutualiste de l'Estuaire et le Centre hospitalier de Saint-Nazaire. Déjà organisées lors des campagnes Mars Bleu (en faveur du dépistage du cancer colorectal) et octobre rose (en faveur du dépistage du cancer du sein), de nouvelles actions de formation auprès des professionnels, des acteurs et des bénévoles des associations partenaires ont été développées. De même des actions d'information à destination des publics éloignés du soin ont vu le jour avec les « Mardis au féminins » (via le bus « les MarSoins ») et le « Jardin de l'Arbre au Sens ». Elles ont vocation à se répéter périodiquement afin de faire prendre conscience à tous des bénéfices du dépistage précoce. Cette année encore, Saint-Nazaire réunit l'ensemble des acteurs de la prévention autour de l'évènement « Voyage au cœur du sein », organisé les 12 et 13 octobre 2023.

Outre l'enjeu du dépistage, celui de la prévention primaire constitue aussi un objectif complémentaire indissociable.

Prévenir les addictions : une priorité régionale qui se déploie et s'intensifie sur le territoire de Saint Nazaire Agglomération

Les addictions (notamment à l'alcool et au tabac) constituent un problème majeur de santé publique dans les Pays de la Loire. Pour y faire face, un Programme Régional de Prévention des Addictions (PRPA) a **été lancé en 2019 par l'ARS Pays de la Loire**. Prolongé jusqu'en 2023, ce sont **plus de 60 actions qui sont déclinées sur tout le territoire régional.**

Au niveau de l'agglomération de Saint Nazaire, une réelle dynamique s'est mise en place, donnant lieu à une acculturation des professionnels du territoire à la prévention primaire, favorisant des actions

transversales et en coopération.
A titre d'exemple, les collectivités continuent à s'approprier la démarche Lieux sans Tabac en lien avec la Ligue contre le Cancer. Les associations (Oppélia La Rose des Vents, Addictions France), le GIST 44 et les établissements de santé, s'inscrivent dans la démarche de Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) pour faciliter le repérage et l'orientation des publics rapidement et en proximité. Parce que la lutte contre les addictions relève d'une approche globale et systémique, des acteurs se sont associés pour proposer des soins et des accompagnements complémentaires pour des jeunes en rupture de lien social (dispositif L'Entre Deux).

Ces quelques exemples marquent l'engagement des acteurs **du territoire**. Ils contribuent **à** renforcer la prévention dès le plus jeune âge et à améliorer le repérage et l'orientation précoce des habitants de l'agglomération, confrontés à des problèmes d'addiction.

Cette démarche de prévention trouve également un ancrage au sein du nouveau contrat local de santé, afin de conforter le caractère systématique de ces actions et de mobiliser, autour d'elles, une pluralité d'acteurs.

Un nouveau contrat local de santé pour promouvoir la santé des habitants de Saint Nazaire Agglomération
Un nouveau Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI), à l'échelle de Saint-Nazaire Agglomération, fait suite au premier contrat local de santé (CLS) initié à Saint-Nazaire en 2015.
Fort de cette expérience, et grâce à la mobilisation des acteurs du territoire, des élus et des institutions, de nouvelles actions répondant aux enjeux de ce territoire élargi seront présentées en fin d'année, lors de la signature du CLSI. Ces actions s'inscrivent sur 5 axes stratégiques :
- Renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs ;
- Promouvoir des environnements favorables à la santé ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins ;
- Améliorer la santé mentale et lutter contre les addictions :
- Réduire la prévalence et la sur-incidence des cancers.

Les acteurs se mobilisent actuellement pour identifier de nouveaux leviers complémentaires aux actions existantes, permettant de renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé sur le territoire. La santé des jeunes, le développement de compétences psycho-sociales à tous les âges de la vie, l'accompagnement des collectivités pour des aménagements favorables à la santé de tous, la promotion de la santé psychique, l'intervention précoce en matière d'addictions, le renforcement des modalités de dépistages des cancers pour tous ou encore le parcours de soins et la prise en charge des cancers sont des objectifs inscrits dans ce nouveau contrat local de santé intercommunal.

Ces différentes thématiques de santé trouvent aussi un écho au sein d'autres organisations, telle la nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Estuaire. Actuellement déployée sur les communes de Saint Nazaire, Trignac et Montoir de Bretagne, des professionnels de santé de ville se mobilisent activement autour d'un projet de santé, tout récemment validé et présenté aux acteurs du territoire, pour organiser une réponse coordonnée aux besoins de la population. Ce nouveau dispositif promet de belles articulations avec toutes les dynamiques déjà existantes et en cours, toujours en faveur de

la santé de la population sur ce territoire.

A l'initiative de Monsieur le sous-préfet de Saint-Nazaire, Eric De Wispelaere et de Monsieur Claude Aufort, vice-président de la CARENE, un point a été organisé ce 18 octobre 2023 à destination des élus, professionnels de santé, associations, industriels… sur les actions conduites en faveur de la santé des habitants de la CARENE. Une première réunion avait déjà eu lieu en octobre 2020 ; ce nouvel échange a permis de dresser un état d'avancement des actions engagées depuis 3 ans sur le territoire.

Rapport de l'ORS (disponible dans les prochains jours) : https://www.orspaysdelaloire.com
Etude du registre des cancers : https://www.registre-cancers-44-85.fr
Rapport de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/

Contacts presse

Préfecture de la Loire-Atlantique et des Pays de la Loire
02 40 41 20 20
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

ARS Pays de la Loire – Service communication
06 78 26 56 94
ars-pdl-communication@ars.sante.fr